

# Oasis 3 à Pusey : un chantier à plus de 30 millions d'euros !

Quatre bâtiments avec des surfaces variant de 2.200 à 5.490 m<sup>2</sup> seront construits sur la future zone commerciale Oasis 3. Pour l'heure, le nom des enseignes n'est pas encore connu.

Après Oasis 3, je m'arrête, je ne ferai pas Oasis 4", avait glissé René Regaudie, maire, lors de la soirée dédiée à la remise de sa médaille de vermeil régionale, départementale et communale, en septembre dernier, une distinction couronnant vingt-sept années de vie publique. Ce projet auquel il tient tout autant qu'à la prunelle de ses yeux va (enfin) voir le jour, comme nous le révélions dans notre édition de mercredi dernier. "C'est un soulagement", soupire l'élu que nous avons rencontré en début de semaine.

Dans son jugement rendu le 17 mai (le dossier avait été évoqué le 27 avril), le conseil d'Etat a en effet rejeté le pourvoi déposé le 6 janvier 2016 par la commune de Vesoul contre l'aménageur, la SNC Pusey, et complété par un mémoire, le 6 avril 2016.

L'information relayée sur notre site internet et notre page Facebook a suscité de nombreuses réactions.

"Pour quoi faire ? s'interroge Sandrine Sollanek, estimant que "beaucoup de bâtiments sont vides dans Oasis 1 et 2".

"Peut-être pour apporter de nouveaux magasins sur Vesoul, ce qui je pense est une bonne chose", lui répond Lucie Haustète. "Depuis le temps que ça dure. On verra enfin de nouvelles enseignes arriver", positive Zel Zel. "Il faudrait un Ikéa, un Action, un Décathlon", suggère Emilie Demésy. "J'en rêve", commente Emilie Thiebaut. "Un Zara" propose Ga Elle. "Un Cultura et un Gifi", enchaîne Sophie Pagot. Mario Claro plaide pour un "KFC".

"C'est une bonne chose, plus d'enseignes = plus d'emplois à la clef pour ceux qui cherchent un job", applaudit de nouveau Emilie Thiebaut. "Et surtout pas de parking payant et des magasins ouvrant avant 10h", réclame Fabien Gazillot. "KFC, Burger-King (les travaux sont en cours de réalisation sur le site de l'ancienne villa du carrefour de la Vaugine, ndlr), Zara, H&M etc... des habits, de la nourriture de qualité, Vesoul ne pouvait pas rêver mieux", estime Luis Wasser. Pour Romain Sutter, "c'est très bien, ça créera des emplois et ça va diversifier l'offre ! La plupart des commerçants de Vesoul seraient agréables et souriants, on leur resterait fidèle". Les dirigeants de la SNC ont désormais les mains libres pour conduire leur projet d'amé-

**Locatelli va déménager à Vaire**

nagement de cette zone de 14.320 m<sup>2</sup>. La première étape sera d'aménager cet espace qui n'est pour l'heure qu'un champ situé derrière l'ex-bâtiment des meubles RMC vers la centrale béton et l'entreprise de BTP Locatelli. "Ce sont entre 32 et 35 millions de travaux qui seront réalisés", estime René Regaudie et, selon toute vraisemblance, du travail pour les entreprises du département tant en gros œuvre, chauffage, agencements... Des travaux de voirie seront entrepris afin de desservir cette zone, et l'entreprise Locatelli (l'enseigne est restée, mais elle fait maintenant partie du groupe Roger Martin) devrait déménager sur le site communautaire des Prés Baulière à Vaire-et-Montoille vide depuis le départ de Peugeot qui y possédait un bâtiment de stockage de pièces détachées. Les premiers commerces pourraient ouvrir d'ici fin 2018. Le plan d'aménagement prévoit la création de quatre bâtiments commerciaux de 5.490, 3.256, 2.500, et 2.200 m<sup>2</sup>. Quelles enseignes s'y planteront ? Il est encore trop tôt pour le dire, mais l'on imagine que les dirigeants de la SNC disposent déjà d'une liste de candidats.

"Le projet qui fait trembler les commerçants de Vesoul", comme le titrait en Une de son édition notre hebdomadaire le 28 mai 2014 est désormais sur orbite.

PHILIPPE COMBROUSSE

jedonnenmonavis@lapressedevesoul.com

20 juin 2014 : La commission départementale d'aménagement commercial vote contre le projet (six contre et deux pour, la commune de Pusey et le Conseil départemental).

23 octobre 2014 : La commission nationale d'aménagement commercial valide le projet.

5 novembre 2015 : La cour administrative d'appel de Nancy rejette la demande de la ville de Vesoul et de l'association des commerçants, qui sont, en outre, condamnés à verser solidairement 1.500 euros à la société Sopic.

17 mai 2017 : Le conseil d'Etat rejette le pourvoi déposé par la ville de Vesoul et l'association des commerçants.



En haut à gauche, on distingue les futurs bâtiments (matérialisés par des B en rouge) qui seront implantés sur la zone.

**LOTTO**

Gymnase de Vaire

Ouverture des portes à 16 h30 heures

Samedi 3 JUIN 2017 18 hoo

+ de 4 000 € de bons d'achats Finale à 1 000 €

18 Parties 4 quines + 3 spéciales

80 € à 120€ de gains par carton plein

20 € la planche de 6 cartons + 2 offerts sur réservation  
Cartons supplémentaires : 5€ les 6 - 10€ cartons illimités  
Enfants (moins de 12 ans) 2 € le carton

Réservation : 06.79.74.43.05

Buvette et petite restauration sur place

## TOUTE LA GAMME D'ENCEINTES NOMADES

à partir de  
**139€**

**NOUVEAU**

**SOUNDLINK® REVOLVE+**

**NOUVEAU**

**SOUNDLINK® COLOR II**

**SOUNDLINK® MINI**

**expert**  
Expert c'est un métier

Carrefour de la Vaugine  
Parking INTERMARCHÉ

VESOUL